

se dit prêt à empoigner des armes et à verser son sang pour l'avènement du monde de justice et de paix qu'il appelle de ses vœux.

NOTES

i Think Pride, Broadside Press, Detroit, Michigan, 1969. Further reference to this volume appears in the text as TB followed by page number.

ii Title of a poem from Don't Cry, Scream, Broadside Press, Detroit, 1969. Hereafter referred to as D.C.S followed by page number.

iii Haki Madhubuti (Don L. Lee), Enemies: The Clash of Races, Chicago, Third World Press, 1978, p. 6. Hereafter referred to as Enemies, followed by page number.

iv Public Papers of the President of the United States, John F. Kennedy, III, Jan 1 to Nov 22, 1963 (Washington, D.C.: US Government Printing Office,

Washington, D.C., 1933.

vii Haki Madhubuti (Don L. Lee)'s major collections of poems: Think Black (TB) 1969; Black Pride (B.P.) 1969; Don't Cry, Scream (D.C.S.) 1969; We Walk the Way of the New World (WNW) 1970; Directionscore: Selected and New Poems 1971; Book of Life (B.o.L) 1973 were all published by Broadside Press, Detroit, Michigan. His essays, From Plan to Planet, Life Studies: The Need for Afrikan Minds and Institutions, Enemies: The Clash of the Races (1978) are published by Third World Press, Chicago.

viii Nick, Aaron Ford, Black Insights, Waltham, Mass.: Ginn and Cie, 1971. Quoted by R. Roderick Palmer, "The Poetry of Three Revolutionists: Don L. Lee, Sonia Sanchez, and Nikki Giovanni". Donald B. Gibson, editor, Modern Black Poets, Prentice Hall, 1973, p. 103

ix R. Roderick Palmer, "The Poetry of Three Revolutionists: Don L. Lee, Sonia Sanchez, and Nikki Giovanni" in Donald B. Gibson, editor, Modern Black Poets, Prentice Hall, 1973, p. 103.

x Paula Giddings, "From a Black Perspective: The Poetry of Don L. Lee." Amistad 2, edited by John A Williams and Charles F. Harris, New York, Vintage Book, 1971, p. 299

xi Paula Giddings, op. cit., 311.

xii Ibid, 311

xiii R. Roderick Palmer, op. cit., 146.

xiv Arthur P. Davis, "The New Poetry of Black Hate" in Donald B. Gibson, editor, Modern Black Poets, Prentice Hall, 1973, 150.

[p1]

**QUELQUES DIFFICULTÉS D'ÉLABORATION  
DES DICTIONNAIRES BILINGUES :  
LANGUE AFRICAINE-FRANÇAIS,  
FRANÇAIS- LANGUE AFRICAINE.**

**Alou KEITA**  
**Département de Linguistique**  
**Ouagadougou**  
**BURKINA FASO**

**INTRODUCTION**

**L**a présente étude a pour objet les difficultés d'élaboration des dictionnaires bilingues langue africaine-français et français-langue africaine (en abrégé : LA-FR et FR-LA).

D'une façon générale, l'élaboration d'un dictionnaire présente des difficultés de plusieurs ordres : difficultés liées à la nature d'objet manufacturé qu'est le dictionnaire ; difficultés dues aussi au fait que le dictionnaire étant un outil pédagogique, son élaboration exige au préalable le ciblage du public ; difficultés purement lexicographiques, telles que la sélection des mots, la détermination de leur nombre, la délimitation du vocabulaire, l'ordre de présentation des adresses, la définition des mots, l'analyse et le classement des significations, l'illustration par des exemples ou par des images.

Le présent travail s'inscrit dans une perspective purement lexicographique. A son origine une question fondamentale : est-ce que ces difficultés sont ressenties de la même façon lors de l'élaboration d'un dictionnaire LA-FR et FR-LA que lors de la confection d'un dictionnaire français-anglais et anglais-français ? On ajoute le type à morphologie intermédiaire. Ce sont des langues sans tradition écrite. Très peu d'entre elles ont été décrites d'une façon approfondie et complète. Elles attestent ainsi peu ou pas de données descriptives en phonétique, phonologie, grammaire, lexicologie, sémantique, sociolinguistique et ethnolinguistique.

Français-gulimancema de René PICAVET (1998 :1) il est en effet écrit, à propos des différents lexiques gulimanema-français, français-gulimancema rédigés avant la création de la sous-commission nationale du gulimancema en 1981, que "Ces lexiques étaient tous incomplets. [...] Ils avaient été écrits sans unité.

Autrement dit, quelles sont les difficultés spécifiques au type de dictionnaire concerné ?

Nous tenterons d'apporter des éléments de réponse à cette question en partant de l'examen du groupe-entrée et du groupe-équivalent de plusieurs dictionnaires bilingues. Nous tiendrons également compte de notre propre

expérience naissante<sup>4</sup>. Seront présentées d'abord les difficultés rencontrées lorsque la langue source est une langue africaine et la langue cible le français, puis celles rencontrées lorsque la langue source est le français et la langue cible une langue africaine. Nous proposerons des solutions ou rappellerons certaines de celles qui ont été adoptées dans les dictionnaires examinés.

#### A. La partie LA-FR

C'est la partie où la langue source est LA et la langue cible FR. Selon cette orientation, c'est la langue africaine qui est décrite dans le dictionnaire.

Rappelons que selon M. HOUIS (1977 : 29-31) les langues négro-africaines se répartissent par exemple, en deux grands types : type économique et type à morphologie complexe auxquels

Jusqu'à une période relativement récente, la plupart d'entre elles, surtout dans les pays francophones ne disposait pas de règles de transcription orthographique. Les toutes premières transcriptions de ces langues ont été l'œuvre de missionnaires et d'administrateurs coloniaux qui n'étaient pas nécessairement rompus à une certaine compétence et rigueur linguistiques. Ils ont été aussi les premiers auteurs des dictionnaires bilingues LA-FR.

C'est ainsi que les dictionnaires ou les lexiques produits par leurs bons soins, quoique très utiles, contiennent un certain nombre d'insuffisances et même d'erreurs. Celles-ci sont soulignées dans la partie introductive de certains lexiques et dictionnaires récents. Dans le Dictionnaire gulimancema-français, français-gulimancema de René PICAVET (1998 : 1) il est en effet écrit, à propos des différents lexiques gulimancema-français, orthographique, et sans relevés des tons, car aucun n'avait de formation linguistique, ni de connaissance phonétique ou phonologique « Dans l'introduction du Dictionnaire orthographique du mooré de Norbert NIKIEMA et Jules KINDA (1997 : 7) la même remarque est faite à propos du dictionnaire de mooré du Rvd. Père Gustave Alexandre publié en 1953 : «aujourd'hui le système de transcription utilisé dans ce document est si obsolète (sic) qu'il n'est exploitable que par quelques initiés, notamment certains vieux catéchistes ».

Indépendamment de la compétence linguistique des premiers lexicographes, la relative hétérogénéité des langues africaines et leur austérité en données descriptives de tous genres ne sont pas de nature à rendre aisée l'élaboration d'un dictionnaire dans ces langues. Ainsi, se poseront aux niveaux du groupe-entrée et du groupe-équivalent un certain nombre de difficultés que nous allons examiner.

#### 1. Les difficultés au niveau du groupe-entrée

Dans la partie LA-FR, l'élaboration de l'entrée pose des difficultés concernant le mot et surtout le recueil de la

sélection, la graphie, la notation des tons et le classement des mots.

#### 1.1. Le recueil des mots

Lors de l'élaboration d'un dictionnaire bilingue LA-FR, le lexicographe est d'abord confronté au problème de recueil des mots avant d'être confronté à ceux de la délimitation du vocabulaire et de la détermination des domaines terminologiques à admettre dans le dictionnaire. Il a à sa disposition très peu de bases documentaires : très souvent, il ne dispose d'aucun (ou peu de) texte en LA concernée. Et les quelques textes disponibles présentent souvent de nombreuses insuffisances. En plus de cela, il y a un vide lexical à combler dans plusieurs domaines terminologiques. A cet effet, le lexicographe doit constituer un stock lexical qui soit exhaustif et représentatif de la langue source. Outre les relevés de mots et la rédaction de fiches au fil des jours, il doit élaborer des questionnaires et mener des enquêtes en vue de collecter des textes et constituer des corpus.

La difficulté relative au recueil des mots s'accroît particulièrement lorsqu'il s'agit d'un dictionnaire spécialisé bilingue. Pour les domaines techniques et scientifiques, il est aisé de constater un vide lexical dans la quasi totalité des langues africaines. Le lexicographe en est amené à travailler avec plusieurs spécialistes dont : les agriculteurs, les éleveurs, les médecins, les pharmaciens afin de créer de nouvelles terminologies. Mais le problème de la reconnaissance et de l'utilisation des termes nouvellement créés ou empruntés se posera ; et cela est d'autant plus un problème spécifique qu'il y a, aussi, un vide d'instance ou d'autorité pour valider les néologies. Parmi les institutions qui existent, par exemple les sous-commissions nationales des langues au Burkina, très peu ont mis sur pied une commission pour statuer sur les emprunts et les néologies. Ainsi, des néologies créées lors de la confection des manuels d'alphabétisation et de scolarisation se retrouveront comme entrées dans les lexiques ou dans les glossaires sans pour autant que leur usage ne soit ni bien maîtrisé par leurs propres concepteurs, ni répandu géographiquement.

Ainsi, contrairement à l'élaboration d'un dictionnaire anglais-français et français-anglais, ici, le lexicographe doit d'abord s'atteler à collecter ou à créer les mots et expressions qu'il validera lui-même et parmi lesquels il choisira ses entrées pour bâtir sa nomenclature. Ce choix est, lui aussi, source de difficultés.

#### 1.2. La sélection des mots

Les difficultés rencontrées à ce niveau se subdivisent en deux ordres : celles d'ordre général et celles qui sont plus ou moins spécifiques au dictionnaire bilingue LA-FR.

##### 1.2.1. Les difficultés de sélection d'ordre général

Il s'agit de difficultés qui se posent à chaque fois qu'il

s'agit de choisir une nomenclature, que ce soit pour un dictionnaire bilingue, monolingue ou autre. Ces difficultés présentent deux aspects interdépendants : l'aspect quantitatif et l'aspect qualitatif.

Le premier aspect concerne l'étendue de la nomenclature. Il peut être exprimé à travers la question suivante : quel est le nombre de mots qui doivent constituer la nomenclature ?

Déterminer le nombre de mots de la nomenclature ne dépend pas souvent du lexicographe, mais plutôt des exigences d'édition et d'impression du dictionnaire. Il arrive que les bailleurs de fonds de l'édition du dictionnaire, pour des raisons de coût de production, exigent des concepteurs du dictionnaire une réduction du volume, ce qui peut entraîner une simplification des informations lexicographiques. Néanmoins, l'éditeur et le lexicographe peuvent, entre autres, réduire le format et la taille des caractères, ce, afin d'augmenter le nombre de mots de la nomenclature. Il faudrait seulement qu'ils veillent à ce que cette réduction n'entrave pas la lisibilité du dictionnaire.

Par ailleurs, il est fréquent que les bailleurs de fonds fixent une date limite pour la concrétisation du travail, ce qui constitue une contrainte temporelle qui a pour conséquence la limitation du nombre de mots de la nomenclature. Plus l'équipe rédactionnelle est étoffée, mieux elle pourra atténuer les conséquences de cette exigence.

L'aspect qualitatif concerne les mots à retenir pour la nomenclature. Le lexicographe doit choisir certains mots et omettre d'autres. Mais pour ce choix, il ne dispose malheureusement d'aucun critère objectif ou scientifique.

#### 1.2.2. Les difficultés de sélection plus ou moins spécifiques

Les difficultés visées peuvent se poser aussi lors de l'élaboration d'autres types de dictionnaires. La spécificité tient ici au fait qu'elles ont un degré particulièrement élevé lorsqu'il s'agit des langues africaines. Il s'agit de celles liées à l'identification du public cible, à la place à accorder aux variantes lexicales et à certaines catégories de lexies telles que : les syntagmes, les expressions-mots, les onomatopées, les idéophones, les emprunts, les noms propres.

##### 1.2.2.1. L'identification des usagers

La sélection des mots d'un dictionnaire se fait non seulement en fonction du domaine choisi, mais aussi des utilisateurs potentiels ; autrement dit, le choix tient compte des usagers du dictionnaire et aussi des domaines circonscrits. Selon Igor A. MEL'CUK et alii (1995 : 24) « le public visé par les dictionnaires en exige une lisibilité parfaite [...]. Un dictionnaire doit satisfaire un large éventail d'usagers [...] ». Ce choix lié à l'utilisateur pose le problème de l'identification des usagers de son dictionnaire : qui sont les destinataires ou les usagers des dictionnaires bilingues LA-FR, FR-LA ?

Ils sont relativement en nombre très réduit. Ce sont pratiquement les centres de formation et d'alphabétisation, les instituts ou laboratoires de langues, les traducteurs, quelques journalistes et communicateurs. N'utilisent aisément ce type de dictionnaire que ceux qui ont bénéficié d'une certaine initiation à la linguistique africaine. C'est ainsi que le dictionnaire de Charles BAILLEUL (1981 : 1), par exemple, « s'adresse d'abord aux francophones déjà initiés pour l'essentiel aux caractéristiques de la langue bambara : phonologie, syntaxe, et tonologie ». Le dictionnaire orthographique du mooré (1997 : 6,7) est destiné avant tout aux « locuteurs natifs du mooré (ou ceux qui le parlent couramment) qui sont appelés à lire et/ou à écrire le mooré : néo-alphabètes (pour le public des lecteurs), éditeurs de journaux en mooré, divers producteurs d'ouvrages d'alphabétisation ou surtout de post-alphabétisation, auteurs de textes religieux, etc. ». Le même public est visé par le dictionnaire bilingue gulmancéma-français (1994) en ce sens qu'il « s'adresse à tous ceux qui lisent et écrivent déjà le gulmancéma et qui à un moment donné se sentiront dans la nécessité de connaître l'orthographe, l'emploi et le sens d'un mot : traducteurs, rédacteurs, néo-alphabètes, alphabétiseurs, transcrits, chercheurs, agents de services de vulgarisation agro-sylvo-pastorales, etc. ».

Le lexicographe devrait déterminer leurs besoins spécifiques et y adapter son ouvrage. Cela nécessite, entre autres, des enquêtes sur les besoins langagiers des destinataires.

Un large éventail d'utilisateurs et une meilleure utilisation des dictionnaires bilingues concernés nécessiteraient, entre autres, un vaste programme d'initiation en transcription phonétique et orthographique des langues africaines et des facilités d'acquisition et de vulgarisation de ces dictionnaires.

##### 1.2.2.2. Le traitement des variantes lexicales

Nous observons deux types de variantes géographiques : une variante concernant plusieurs dialectes pour laquelle on parlera de variante dialectale et une variante interne à une seule langue, que nous appellerons variante intralingue. Ces deux sont attestées dans la plupart des langues africaines. D'une façon générale, chacun de ces cas de variation pose des difficultés lors du choix de la nomenclature. Ces difficultés sont accentuées dans les langues africaines où il y a beaucoup de dialectes. Lors de l'élaboration des dictionnaires bilingues LA-FR, le lexicographe doit déterminer quelle place accorder aux variantes dialectales et à celles intralingues ?

###### 1.2.2.2.1. Les variantes dialectales

Les mots de deux dialectes peuvent varier au niveau de deux consonnes, de deux voyelles ou de deux schèmes tonaux. Avec le brassage des populations, il arrive que

deux variantes d'un même mot soient attestées et employées par les mêmes locuteurs.

Une langue comme le bambara a des ressemblances lexicales avec le dioula parlé en Côte d'Ivoire et le dioula parlé au Burkina, sans oublier les autres parlars du groupe manden qui lui sont proches<sup>5</sup>. Nous en donnons une illustration à travers le tableau ci-après. Signalons que toutes les variantes bambara dudit tableau sont employées sur les aires linguistiques du dioula du Burkina. Cela poserait le problème de leur éventuelle mention dans un dictionnaire impliquant le dioula du Burkina.

Dioula du Burkina

Bambara

Sens

lÂ

dÂ

raser les poils

lu×

du×

Maison

le

de

particule de focalisation

lÂ

dÂ

miel

gama

kama

Aile

g(tm)r(tm)×f(tm)Ø

k(tm)r(tm)×f(tm)Ø

Côté

yÂâri

JÂri

Arbre

susunÂn

susule×n

ce qui est pilé

m>g>

Maa

Personne

#### 1.2.2.2.2. Les variantes intralingues

Ce problème de variation se pose aussi à des langues bien circonscrites sur un territoire donné : c'est par exemple, le cas du mooré, langue de type gur parlée au Burkina. De façon générale, le mooré selon ses spécialistes, atteste au moins quatre variétés régionales : une variété centrale, une variété du Nord, une du Sud et une de l'Est.<sup>6</sup> Dans cette langue, le lexicographe devra choisir pour sa nomenclature, par exemple, entre les mots suivants :

kuika «gésier» (variété du Sud) et pe×senkidga «gésier» (variété du Centre) ;

zaodga «escabeau» (variété du Nord) et goeele «escabeau» (variété du Centre) ;

maØraoogo «frère de la mère» (variété de l'Est) et

y(tm)sba «frère de la mère» (variété du Centre).

Dans une même localité, on peut dénombrer trois variantes lexicales. Par exemple, dans la variété est du mooré, on aurait : maØraoogo, asba et yasba pour désigner «le frère de la mère».

En dioula du Burkina aussi on note beaucoup de cas de variations intralingues ; exemples :

minan ou min(tm)n «attraper» ;

dinga ou ding(tm) «fossé» ;

fani ou fini «vêtement» ;

walama walima ou waa «ou» ;

malobali ou molobali «sans pudeur» ;

kafu ou kafo «additionner».

be, bi ou b(tm) et te, ti ou t(tm) «prédicatifs verbaux...» ;

la ou ra «postposition».

Nous analysons ces lexies comme étant des variantes lexicales non seulement à cause de la fréquence élevée de leurs occurrences chez les locuteurs du dioula, mais aussi à cause de notre incapacité de déterminer si ce sont des variantes dialectales. La solution aux difficultés engendrées par ces variantes intralingues serait le signallement de toutes leurs formes.

En ce qui concerne les variantes dialectales, la solution adoptée ou à adopter n'est surtout pas leur admission totale, ni non plus leur exclusion totale. La solution intermédiaire semble s'imposer d'elle-même. Beaucoup de lexicographes optent pour le mot ou l'expression de la variété centrale. En général, les variantes dialectales sont mentionnées non seulement sous la variante centrale qui est choisie comme le mot-vedette, mais aussi en entrée toutefois avec un renvoi à la variante centrale.

Dans le dictionnaire orthographique du mooré, par exemple, «le dialecte central [...] sert de dialecte de référence : lorsqu'un mot comporte plusieurs variantes, les explications sont fournies dans l'entrée de la forme correspondant au dialecte central. Par exemple le sens de "kuika" ('gésier', z(r)ndweoogo), "malge" ('arranger', s(c)re), "biigo" ('enfant', yaadre), "biige" ('enfant', taolende) sont donnés respectivement sous "peesenkidga", "manege", "biiga", termes du dialecte de référence.». Gérard DUMESTRE dans son dictionnaire Bambara-Français (1981 : III) a privilégié le lexique du «bambara standard»<sup>7</sup> ; il y signale «un certain nombre de variantes, soit en remarque (R.), soit immédiatement après l'item (/), pour celles qui apparaissent comme entrées. Toutes cependant ne pouvaient être indiquées, ce qui aurait inutilement alourdi notre dictionnaire».

1.2.2.3. La place des syntagmes, des mots phrastiques et

## des idéophones

Dans les langues africaines, il y a un nombre important de syntagmes, de mots phrastiques et d'idéophones. Leur traitement pose un problème dû à leur nature complexe et à certaines de leurs caractéristiques. Le lexicographe doit-il les intégrer ou pas ? Si oui, comment ?

En ce qui concerne les syntagmes on peut observer deux attitudes différentes : leur intégration et leur non intégration dans la nomenclature. La première attitude est conditionnée par le degré de figement et l'unicité du référent du syntagme. C'est cela qui justifie sans doute les entrées suivantes dans le dictionnaire Bambara-Français (1981) de G. DUMESTRE :

a×la-ka-muruŋ « arc-en-ciel ; mante religieuse » ;  
a×la-ka-ciden « petite chenille rouge de l'hivernage » ;  
baŋnink×n-ka-tiga « Cassia tora ; melliniella micrantha ; graminée » ;  
f×ny×nin-ka-fini « *Digitaria lecardi* ».

Les syntagmes qui ne remplissent pas ces deux conditions n'auront pas leur place dans la nomenclature. Les difficultés dont il est question sont précédées de la difficulté éprouvée à définir et à distinguer théoriquement le syntagme et le composé.

Il serait juste d'intégrer aussi les mots phrastiques pour la simple raison qu'ils font partie du stock lexical des langues. Le problème qui se pose les concernant est celui de leur entrée et de leur traduction. On les entre généralement entièrement à la première lettre du premier mot. En ce qui concerne leur équivalent, on adopte une définition approximative en recourant souvent à une métalangue abstraite et générique telles que : sorte de..., espèce de..., variété de..., action de..., etc. Illustrons cela avec quelques exemples tirés du dictionnaire Bambara-Français de G. DUMESTRE :

a×-ye×-fali-b(tm)n « sorte de vêtement » ;  
buguri-k(tm)-n-boda-la « var. de chaussures » ;  
kŋg-k(tm)-n-y(tm)r(tm)-la « sorte de haricot » ;  
fu×lamusow-tagara « variété de coiffure » ;  
fo×-n-na « homicide involontaire » ;  
f-ka×-b(tm)n « concorde » ;  
foŋlon-ka-k(tm)-ta-la « plat de mil » ;  
fÂri-n-kan « invasion ».

A l'instar des syntagmes et des mots phrastiques, les idéophones posent des difficultés de traduction et de graphie. La référence des idéophones étant parfois étroitement liée au lexème qu'ils déterminent, la circonscription de leur sémantisme exact est très ardue. Quant aux difficultés d'écriture, elles ont trois causes : la possibilité de les répéter entièrement ou partiellement pour exprimer une intensité ; leur structure phonologique particulière et enfin la variation de leurs phonies. La conjugaison de ces causes ne facilite pas le choix de la forme pour l'entrée principale.

Ces difficultés sont généralement surmontées en ne prenant pour l'entrée que la forme de base lorsqu'il y a répétition indéfinie d'une partie de l'idéophone ou en mettant l'accent sur la contextualisation et l'illustration lorsque le sémantisme est très lié à la syntagmatique.

Lorsque l'idéophone a plusieurs variantes, on choisit celle qui est la plus fréquente et on peut mentionner les autres variantes. Au-delà de tous ces cas, le problème qui est posé est celui de l'identification et de la définition de l'unité lexicale de base dans les langues africaines. En plus de cela, le problème de la pertinence et de la représentation des formes lemmatisées dans les langues à classes se pose. Et là, nous ne pouvons que déplorer le manque ou le peu de travaux de lexicologie et de lexicographie appliqués aux langues africaines.

## 1.2.2.4. La place des emprunts

Dans la partie LA d'un dictionnaire, le lexicographe est confronté au problème de la place à accorder aux emprunts pour un certain nombre de raisons.

Les emprunts attestent généralement plusieurs variantes phoniques et graphiques ; cela pose à nouveau le problème de sélection.

Lorsqu'il existe des doublets, c'est à dire des mots de LA ayant le même sens qu'un emprunt, l'on peut se demander s'il faut sélectionner cet emprunt.

A ce problème s'ajoute un autre non moins important sur le plan lexicologique, c'est celui de la recherche et de la mention de l'étymon du mot emprunté.

La tâche du lexicographe devient plus ardue lorsqu'il n'existe pas d'étude ayant circonscrit l'emprunt et déterminé son degré d'intégration dans la langue cible.

D'une façon générale, nous estimons qu'une fois que l'emprunt est intégré phonologiquement et syntaxiquement, il pourrait figurer parmi les entrées de la partie langue africaine d'un dictionnaire bilingue.

Parmi les multiples variantes phoniques et graphiques qu'attestent souvent les emprunts, le lexicographe choisira généralement la plus fréquente pour en faire l'entrée ; les autres variantes pourraient être signalées avec un système de renvois.

A propos du traitement des emprunts, donnons la position adoptée par quelques auteurs : Gérard DUMESTRE écrit (1981 : V) : « Ces emprunts et néologismes ont d'abord constitué un fichier à part [...] dans lequel nous avons ensuite opéré un tri, afin de conserver les éléments les plus importants et d'éliminer les doublets. »

Les auteurs du dictionnaire orthographique du mooré ont « choisi d'introduire seulement les emprunts intégrés, compris et utilisés par les mooréphones monolingues ». En ce qui concerne les emprunts qui ont plu-



sieurs variantes, toutes les «formes sont prises en entrée. Un système de renvois permet de faire connaître les diverses variantes ».

Dans le Dictionnaire Bobo-Français de Pierre LE BRIS et André PROST (1981) les emprunts sont systématiquement signalés par l'indication de la langue d'origine en abrégé et de l'étymon entre des parenthèses : exemples :

foO (J. fo) S. Salutation :

fo× (J. fo) Jusqu'à ce que, sinon ;

gaO(nf)×gaO (B. ganfa / gaafa / gafaga) S. Musette, petit sac en étoffe.

Dans le Dictionnaire Bambara-Français de Mgr Hippolyte BAZIN (1906) les entrées identifiées comme étant des emprunts sont signalées par l'indication de la langue d'origine en abrégé entre des parenthèses : l'étymon des

emprunts à l'arabe est aussi signalé. Exemples :

Bataki, bataké (p), s. «Lettre, écrit, missive ».

Bitiki (f), s. «Boutique »

Goun (s), s. «Ile, banc de sable ».

Kalé (a), s. «Sulfure d'antimoine, servant de cosmétique et de collyre ». étymon 8

Sira (a), s.1 «Chemin, route, voie, sentier »

#### 1.2.2.5. La place des noms propres

Il s'agit essentiellement de noms propres de personnes, d'ethnies et de lieux. Théoriquement, ils ne doivent pas figurer dans un dictionnaire bilingue. Mais dans les dictionnaires LA-FR, ils font l'objet de deux traitements différents, ce qui est source d'embarras.

Ils sont totalement ignorés dans certains dictionnaires. Cela est, par exemple, le cas du dictionnaire bambara-français de Gérard DUMESTRE dans lequel aucun nom propre ne figure comme entrée.

En revanche, ils sont présentés dans d'autres, mais pas dans la nomenclature. Cela est le cas du dictionnaire orthographique du mooré : «il a été décidé qu'ils feraient l'objet d'un lexique à part accompagnant le dictionnaire comme une sorte d'annexe. Le lexique tente, entre autres, de corriger les graphies coloniales toujours en cours en indiquant l'orthographe correcte officielle en regard du mot orthographié selon les critères de l'administration. » (p. 12)

Signalons que généralement certains ethnonymes sont indiqués dans la nomenclature. Il s'agit essentiellement du nom de l'ethnie des locuteurs de la langue africaine concernée et éventuellement de ceux de quelques ethnies apparentées. On en trouve une illustration dans le Dictionnaire Bobo-Français de Pierre LE BRIS et André PROST (1981) avec les noms : B)Ob)× pl. B)Ob)×i S. Bobo et ZaOraO9 S. Bobo-dioula.

Le fait de ne pas prendre les noms propres en compte ne devrait pas occulter ni l'attestation, par ailleurs, de cer-

tains noms propres comme substantifs, ni la substantivation de certains noms propres dans les langues africaines. En mooré, par exemple, beaucoup de noms communs sont employés comme des noms propres de personne : sont de ceux-là : boanga «âne», noaaga «poule », noraoogo «coq », nobila «poule », sore «route» tanga «colline », tanpoko « femme de la colline », tangraoogo « homme de la colline », tanpoore «tas d'ordure», tiiga «arbre », tibila «petit arbre ».

En dioula et en bambara on note des cas de substantivation de noms propres dans le vocabulaire des vêtements ou des plantes utilisées dans la médecine traditionnelle ; exemple : ladjji fofana «plante médicamenteuse contre le paludisme ». Les noms propres substantivés pourraient figurer dans la nomenclature d'un dictionnaire si toutefois ils remplissent les autres conditions, à savoir la fréquence et la dispersion géographique.

#### 1.3. La graphie

La représentation écrite des mots et expressions qui constituent la nomenclature de la partie LA d'un dictionnaire obéit généralement aux règles de la transcription orthographique. On note aussi l'adoption du code phonologique dans quelques rares dictionnaires. Les difficultés éprouvées à ce niveau sont multiples et diverses. Elles sont inhérentes avant tout au type de morphologie attestée dans la langue. Les langues de type économique présentent généralement des radicaux qui fonctionnent sans subir de changement, ce qui n'est pas le cas, par exemple, des langues à morphologie complexe ou à morphologie intermédiaire. Le problème du choix de la forme de base se pose plus dans les langues à morphologie complexe que dans celles à morphologie simple.

L'absence de guide de transcription orthographique dans beaucoup de langues africaines ne facilite pas l'élaboration de la nomenclature ; il faudrait élaborer les règles fondamentales pour transcrire orthographiquement les mots sélectionnés.

En plus de cela, l'inexistence de certains graphes de l'alphabet sur les claviers est parfois source de difficultés pour le lexicographe et l'utilisateur du dictionnaire. Ces graphes sont remplacés par d'autres qui, malheureusement, entraînent parfois une certaine ambiguïté et une difficulté de lecture. Cela est, par exemple, le cas en dioula de la palatale nasale [...] remplacée par le digraphe ny ; la difficulté de lecture viendrait du fait que dans cette langue, la nasalité est marquée orthographiquement par la consonne nasale n et, il existe un dérivatif suffixé qui est -ya. Ainsi, on a parfois du mal à savoir si on a affaire à une voyelle nasale suivie du dérivatif -ya, ou à une voyelle orale suivie du digraphe ny. C'est ainsi que d'aucuns pourraient avoir des hésitations au niveau de la lecture et du découpage des mots suivants :

kelenya «unité » < kelen + -ya ou kele,,a ?

bonya «grosueur» < bon + -ya ou bo,,a ?  
 faamanya «supériorité», par extension «orgueil» < faaman + -ya ou faama,,a ?  
 faninya «mensonge» < fanin + -ya ou fani,,a ?  
 mininya «boa» < minin + -ya ou mini,,a ?  
 danya «cuivre» < dan + -ya ou da,,a ?

Les difficultés de lecture et de découpage peuvent être aplanies ici, respectivement, par une rubrique sur la phonie et par le choix d'un graphe simple.

#### 1.4. Les tons

Exception faite de quelques rares cas, les langues africaines sont des langues à tons. Les tons y assument généralement une fonction lexicale et une fonction grammaticale et entraînent parfois des modifications morphologiques.

Les tons présentent une des plus grandes difficultés pour l'étude de ces langues, difficultés qui influent sur l'élaboration d'un dictionnaire bilingue. Quelques-unes de ces difficultés sont : le repérage des tons et du système tonal, l'élaboration, la vulgarisation et l'application des règles de transcription orthographique des tons.

Les tons, pouvant subir des modifications, le lexicographe doit déterminer le (s) ton (s) de base (c-à-d. le ton propre) de chaque mot. Pour cela, il doit veiller à examiner le mot isolé et le mot en contexte. Luc BOUQUIAUX et Jacqueline M.C. THOMAS (1976 : 35) illustrent cet aspect changeant du ton d'un mot par un exemple pris en birom, langue du Nigeria. Dans cette langue, le mot da «père» suivi de gwaØ «frère», apparaît plus haut que ce dernier. L'intervention d'un troisième mot, hwaà «femme», fait apparaître un troisième niveau, plus haut que celui de da. Le lexicographe, pour sa nomenclature, doit choisir l'un des trois tons ponctuels qui caractérise le mot da : le problème est de savoir lequel ?

Nous constatons malheureusement que les difficultés inhérentes aux tons ont amené certains linguistes à ne pas les noter dans les ouvrages lexicographiques : cela est par exemple le cas du Bamanakan da,,(tn)gafe de Kassim Gausu K;NE (1995), et du dictionnaire bambara-français et français-bambara de Paul-Marie MOLIN (1955). Ne pas noter les tons peut être une solution à l'épineux problème des tons, mais cela engendre d'autres problèmes. L'absence de tons multiplie les homographes et de ce fait confronte davantage le lexicographe et l'utilisateur du dictionnaire au problème de leur classement, de leur analyse et de leur lecture. Et un chercheur qui envisagerait de mener des études lexicologiques à partir d'un dictionnaire sans les tons aura des difficultés à distinguer, par exemple, les cas de polysémie et ceux de monosémie.

Ce problème de lecture se pose même dans certains dictionnaires qui notent les tons. Il s'agit de dictionnaires tels que celui du mooré (1997), qui leur consacrent une sous-

rubrique au lieu de les faire porter directement par les syllabes. Une telle façon de procéder alourdit la structure de l'article de dictionnaire, ralentit le repérage d'un mot et demande que l'utilisateur ait effectivement reçu une initiation à la lecture du mot avec sa partie supra-segmentale.

#### 1.5. Le classement par ordre alphabétique

La plupart des dictionnaires bilingues LA-FR a adopté le classement par ordre alphabétique. En dépit de ses multiples avantages (par exemple, la facilité de recherche des mots), le classement par ordre alphabétique pose un certain nombre de problèmes dont :

- Le problème du choix de l'alphabet : les langues africaines se dotent de plus en plus d'un alphabet qui n'a souvent pas ni le même nombre de lettres, ni le même ordre que celui du français. Un choix pour un alphabet dont l'ordre est différent de celui du français auquel les lettrés sont habitués pourrait présenter l'inconvénient de désorienter les usagers. Alors, ne serait-il pas plus pratique et plus simple de déterminer un ordre alphabétique proche de celui du français ?

- L'instabilité de certains alphabets : c'est le cas des alphabets qui subissent des modifications tant au niveau de l'ordre d'apparition des lettres que de celui du nombre de lettres. Cela est, par exemple, le cas du dioula au Burkina et du bambara au Mali. Concernant celui-là, on peut constater que l'ordre alphabétique adopté dans le dictionnaire bambara-français de Gérard DUMESTRE (1981) et celui adopté dans le dictionnaire bambara-français de Charles BAILLEUL (1996) ne sont pas les mêmes. Dans le premier dictionnaire les lettres c, j, apparaissent respectivement à la 23ème et à la 4ème places tandis que dans le second elles apparaissent respectivement à la 3ème et à la 11ème places. Ce manque d'harmonie désoriente les utilisateurs de ces dictionnaires. Mais à la décharge des lexicographes, il faut souligner que ce sont les commissions des langues qui changent l'ordre alphabétique et l'imposent aux usagers de la langue.

- La place des voyelles nasales et des voyelles longues orthographiques : « la nasalisation écrite par une nasale (par exemple an) ou par un signe diacritique ».

- Le rangement des paires tonales : la difficulté est, entre autres, de justifier la primauté accordée à l'un des schèmes et d'harmoniser cela dans la pratique dictionnaire.

- En ce qui concerne le rangement des composés et des dérivés D. CREISSELS, S. JATTA, K. JOBARTEI (1982 :IV) écrivent : « un pur rangement alphabétique, bases simples et bases complexes confondues, a l'inconvénient grave de masquer complètement l'existence d'une structuration du lexique. » Face à cet inconvénient, les auteurs du lexique Mandinka-Français (1982) ont rangé les composés et les dérivés immédiatement

après les lexèmes dont ils sont issus et ont donné un appendice reprenant les mots composés et les mots dérivés classés dans un ordre alphabétique.

Compte tenu des problèmes qui sont propres au classement par ordre alphabétique (par exemple, l'isolement des mots apparentés sémantiquement), BAYLON Christian et FABRE Paul (1979 : 233) suggère la possibilité d'adopter, entre autres, un «ordre alphabétique tempéré» ou des «regroupements à l'intérieur de l'article, des termes dispersés le long de l'échelle alphabétique et entretenant avec le mot étudié des rapports morphologiques [...] ou sémantiques [...]». C'est en partie pour ces raisons que Paul-Marie MOLIN n'a pas opté pour le classement par ordre alphabétique : il en avertit les usagers de son ouvrage en ces termes : « Dans le Dictionnaire Bambara-Français, les mots sont groupés par familles, ce qui rend les recherches un peu moins faciles que l'ordre purement alphabétique, mais évite beaucoup de répétitions et d'explications. »

## 2. Les difficultés au niveau du groupe équivalent

La composition du groupe équivalent diffère d'un dictionnaire à un autre. Selon les dictionnaires LA-FR le groupe équivalent comprend :

une traduction littérale des entrées qui sont des mots composés ou des expressions figées ; elle est donnée entre parenthèses soit en bas de l'entrée, soit à sa droite ;

l'équivalent : lorsqu'il y en a plusieurs, ils sont soit numérotés, soit séparés les uns des autres par des signes diacritiques tels que des carrés ou des losanges pleins ou tout simplement par des points virgules ;

l'illustration : elle est traduite en français dans certains dictionnaires ;

les informations sémantiques telles que la synonymie, l'antonymie ;

les informations orthographiques.

Le problème majeur à ce niveau est la recherche des équivalents. C'est aussi un problème de traduction de LA vers FR. Sans une méthodologie adéquate, il est très difficile de trouver un équivalent aux désignations d'objets ou de concepts qui sont propres uniquement aux milieux africains. De ce fait, le lexicographe devrait avoir une bonne connaissance de la langue et de la culture françaises et une bonne pratique de la traduction.

Malgré ces aptitudes, il existe des cas de vide lexical en français à tel point qu'une traduction simple ne soit pas possible. Les éléments les plus difficiles à traduire sont, par exemple : les idéophones, les onomatopées, les expressions-mots. Pour ces cas, il faudrait introduire la perspective de la glose. Le lexicographe doit bien faire la glose sans tomber dans le dictionnaire encyclopédi-

que.

En plus du problème de traduction, il y a le nombre d'équivalents à fournir : faut-il se limiter à un seul équivalent ou faut-il en donner plusieurs ? La plupart des dictionnaires bilingues donnent plusieurs équivalents français en vue non seulement de rendre compte de toutes les réalités sémantiques du mot vedette et d'atténuer éventuellement l'imprécision du choix de l'équivalent, mais aussi de faciliter le travail des traducteurs. La difficulté que cela engendre est de trouver toutes les unités de sens de l'entrée avec leurs équivalents et de les classer par ordre d'importance. Pour la recherche de plusieurs équivalents, le lexicographe a recouru aux différents dictionnaires de synonymie et d'analogie en français. Cela a été, par exemple, le cas du Dictionnaire Gulimancema-Français, Français-Gulimancema du Père René PICALET.

## B. La partie FR-LA

Cette partie du dictionnaire LA-FR et FR-LA décrit le français. Elle est généralement moins développée que la partie LA-FR10 : elle se limite généralement à un simple lexique FR-LA donnant seulement le mot-vedette, sa catégorie grammaticale et son équivalent. Certains dictionnaires (exemple, le Dictionnaire orthographique bilingue gulmancéma-français de la Sous-Commission nationale du Gulmancéma, éd. 1994) n'indiquent même pas la catégorie grammaticale. D'autres l'indiquent, mais sans la spécifier : par exemple, en ce qui concerne le verbe, il n'est pas indiqué s'il est transitif ou intransitif ; le Dictionnaire Bobo-Français de Pierre LE BRIS et Alain PROST (1981) en est une illustration. Pour d'autres dictionnaires, c'est tout simplement un index ; cela est le cas par exemple du Petit Dictionnaire : dioula-français français-dioula de C. BRACONNIER, M.J. DERIVE dont « la partie français-dioula [...] doit être conçue comme un simple index qui renvoie aux entrées dioula-français plus substantielles. On n'y trouvera donc pas une véritable traduction des termes français ».

Du fait de sa simplification, de la disponibilité des documents lexicographiques sur le français et, pour certains cas, de l'existence de la première partie du dictionnaire, la partie FR-LA pose moins de difficultés.

Les quelques-unes qui sont recensées sont au niveau du groupe-entrée et du groupe-équivalent.

1 Les difficultés au niveau du groupe-entrée de la partie FR-LA

La difficulté majeure à ce niveau est celle de la sélection des mots, dépendante elle-même du public-cible. Faut-il concevoir le groupe-entrée pour répondre aux besoins des usagers africains ou à ceux des usagers français résidant en Afrique et désirant apprendre la langue africaine concernée par le dictionnaire ? Faut-il



intégrer dans la nomenclature les locutions figées ou semi-figées, et si oui, comment ?

En plus des difficultés d'ordre général, nous entrevoyons une, notamment celle liée à la place à accorder aux particularités lexicales du français d'Afrique.

Généralement le choix des entrées se fait parmi les mots du français fondamental. On sélectionne les mots les plus usités et de préférence ceux qui ont un équivalent en LA. Selon Suzanne LAFAGE (1985-86 : XXVI), les particularités lexicales se subdivisent en particularités lexématiques (« formations nouvelles ou emprunts »), en particularités sémantiques (« transferts, restrictions, extensions de sens, métaphorisations »), en particularités grammaticales (« changements de catégories, de genre, de construction, etc. ») et en particularités qui tiennent à des différences de connotation, à des différences de niveaux ou d'états de langue. Ainsi, il s'agit d'un problème de norme : faut-il se conformer au « bon usage », c'est à dire celui de l'Hexagone et dont le dictionnaire Petit Robert II est la référence pour beaucoup de chercheurs, ou faut-il tenir compte du français tel qu'il est parlé par les destinataires du dictionnaire ? La réponse dépend certes du destinataire de l'ouvrage final, mais d'une façon générale, nous penchons pour l'intégration des particularités lexicales du français même si cela entraîne des problèmes d'ordre lexicographique.

En effet, l'intégration des particularités lexicales soulève le problème de sélection déjà évoqué, et ensuite celui des équivalents. Au risque d'alourdir le dictionnaire bilingue, les particularités sémantiques sélectionnées nécessitent deux équivalents : le premier correspondant au sens en français de la Métropole, le second au sens régional.

Certains dictionnaires bilingues LA-FR et FR-LA intègrent des particularités lexicales du français d'Afrique. Cela est le cas, par exemple, du Dictionnaire Bobo-Français de P. LE BRIS et A. PROSI (1981) avec les mots suivants : dolo, dolotière, djinn, rat-voleur, soukala, soubala, tô, calebasse-cuiller, chef de terre, etc. En plus de ces entrées, dans un dictionnaire bilingue LA-FR et FR-LA au Burkina on pourrait intégrer d'autres particularités lexicales, tels que :

Célibatorium : « ensemble de maisons occupées par des hommes célibataires » ;

Claustra, Claustas, Claustat : « éléments de maçonnerie avec des creux utilisés pour la construction des murs ajourés » ;

Démocratiser : « partager avec autrui ce que l'on possède » ;

Deuxième bureau : « maîtresse, femme qui est entretenue par un homme en dehors de son premier foyer, souvent à l'insu de sa femme légitime » ;

Goudron : « route ou rue goudronnée par opposition à piste

« ;

Missionnaire : « professeur en mission d'enseignement » ;

Payer : « acheter » ;

Primature : « premier ministre » ; « siège des services administratifs du Premier ministre » ;

Tablier : « vendeur exposant ses marchandises sur une table » ;

Tacler : « déposséder un adversaire du ballon en effectuant une glissade ».

## 2. Les difficultés au niveau du groupe équivalent

A l'instar du groupe équivalent dans la partie LA-FR, la correspondance mot par mot n'est souvent pas possible. Là également se pose un problème de traduction du français vers les langues africaines. Beaucoup de termes pris en français sont difficilement traduisibles dans les langues africaines; cela est dû à l'origine étrangère des objets ou des concepts désignés ou à l'inexistence dans la langue cible de certaines catégories lexicales de la langue source.

La traduction de certains termes français nécessite une spécification au niveau du groupe équivalent, ce qui engendre inévitablement plusieurs équivalents. C'est ainsi que :

- au niveau des substantifs : lorsque l'on passe du français au dioula le mot Oncle nécessite que l'on précise si c'est l'oncle paternel ou maternel ;

- au niveau des verbes : l'équivalent de Battre sera en fonction de l'objet : battre le mil, battre le fonio, battre le tambour, battre une équipe, battre des mains, se battre n'ont généralement pas le même équivalent dans LA. Selon le Dictionnaire bilingue Gulmancéma-Français de la Sous-commission Nationale du Gulmancéma (1994) Arracher, Arracher un clou et Arracher un objet fixé en terre n'ont pas le même équivalent.

Face à ces ambiguïtés le lexicographe peut aussi procéder par dégroupements en précisant le sens de l'entrée dans la nomenclature. Si ce procédé a l'avantage de mettre en relief toute la syntagmatique du mot de base et la répartition de ses sens, il a l'inconvénient d'augmenter le nombre des entrées ou des sous-entrées. Certains dictionnaires LA-FR, FR-LA y recourent mais pas de façon systématique.

Par ailleurs, le lexicographe doit choisir entre donner un équivalent et en donner plusieurs, le cas échéant. Autrement dit, il doit choisir entre une conception homonymique et une conception polysémique. La tendance est le choix de la seconde conception, ce, afin de fournir plus de synonymes aux traducteurs surtout. C'est ce choix qu'a fait, par exemple, le dictionnaire bilingue gulmancéma-français : « au niveau du lexique | français-

gulfancéma] c'est la conception polysémique qui est appliquée en ce sens que nous avons procédé au regroupement de plusieurs mots gulfancé sous la même entrée française. « (1994 : XI).

Au niveau du groupe équivalent se pose également le problème des variantes dialectales : faut-il donner les variantes dialectales ou pas ? Généralement on se contente de donner les mots du dialecte central ou du « parler standard » qui a été choisi dans la partie LA-FR. A ce propos, en ce qui concerne le dictionnaire bambara-français de Paul-Marie MOLIN il est écrit : « Le Dictionnaire Français-Bambara donne généralement les mots bambaras. En se reportant au Bambara-Français on trouvera souvent des formes dialectales, des expressions et des explications utiles. »

### 3. Conclusion

Les difficultés rencontrées lors de la confection d'un dictionnaire bilingue LA-FR et FR-LA sont multiples et diverses. Certaines difficultés sont d'ordre général, tandis que d'autres sont réellement spécifiques. Ces difficultés spécifiques concernent chacune des parties linguistiques du dictionnaire. Elles se présentent différemment selon la langue africaine enregistrée et concernent chaque champ d'informations contenues dans le dictionnaire. C'est ainsi que les difficultés sont liées, d'une façon générale, à l'élaboration du groupe-entrée et du groupe-équivalent.

Les difficultés spécifiques recensées au cours de cette étude ne se présentent pas avec le même degré d'acuité. Le vide lexical, par exemple, s'est révélé comme étant la difficulté la plus spécifique à l'élaboration de ce type de dictionnaires. Et l'absence ou le dysfonctionnement d'institution ou d'autorité habilitée à statuer sur les nouvelles créations lexicales dans les domaines techniques ou spécialisés, contraint le lexicographe à créer de nouveaux termes ou à valider ou homologuer des néologies recueillis.

La difficulté liée à l'état de description peu avancé des langues africaines n'est pas des moindres. Le lexicographe est souvent amené à collecter, lui-même, les données et informations ethnologique, sémantique, sociolinguistique. Dans certains cas, il doit élaborer tout seul des règles de transcription orthographique, ce qui, normalement, exige un consensus, une convention. Lié à cette difficulté concernant l'état de description, le problème de la définition et de l'identification de l'unité lexicale de base dans la langue africaine se pose au lexicographe. C'est ce qui explique son embarras face aux expressions figées ou semi-figées et aux syntagmes abondants dans les langues africaines.

L'existence des variantes lexicales pose un vrai problème

en ce qui concerne le choix de la forme devant constituer l'entrée et la place à accorder à chacune des autres variantes. Il a été constaté que souvent, c'est la forme du dialecte central qui est choisie comme mot-vedette et les autres formes apparaissent en sous-entrée et/ou en entrée avec renvoi à la forme choisie pour l'entrée principale.

Le lexicographe est aussi confronté aux difficultés provenant de la nature bilingue du dictionnaire en question. Il est contraint à effectuer une double enquête : sur la langue africaine et sur le français. Et puis la partie française pose des difficultés telles que l'intégration ou non dans la nomenclature des particularités lexicales du français d'Afrique.

Il est plus qu'ailleurs, confronté aux difficultés d'ordre matériel. Les utilisateurs du dictionnaire bilingue LA-FR, FR-LA étant en nombre réduit, il est inespéré, pour l'instant, de réaliser un profit financier avec le produit fini. Très peu de dictionnaires LA-FR, FR-LA sont édités ; ils restent au stade imprimé.

Ce travail est loin d'avoir épuisé toutes les difficultés rencontrées lors de la confection d'un dictionnaire bilingue dont une partie est une langue africaine. Il ne prétend pas non plus avoir donné toutes les solutions aux différents problèmes. Il nécessite donc d'être complété par une consultation plus large des dictionnaires bilingues langue africaine-anglais et anglais-langue africaine.

### Références bibliographiques

- Agence de Coopération Culturelle et Technique (1984). Promotion des langues Manding et Peul, lexiques spécialisés manding, les Presses des Editions Imprimeries du Mali (EDIM).
- BAILLEUL, Charles (1981). Petit dictionnaire Bambara-Français, Français-Bambara, Avebury Publishing Company, England.
- BAILLEUL, Charles (1996). Dictionnaire Bambara-Français. Editions Donniya, Mali.
- BAILLEUL, Charles (1998). Dictionnaire Français-Bambara, Editions Donniya, Mali.
- BAZIN, Hippolyte (1906). Le dictionnaire bambara-français précédé d'un abrégé de grammaire bambara. Paris. Imprimerie nationale.
- BOUQUIAUX, Luc (1978). Dictionnaire sango-français-sango (baŋkaŋrÁ sang)-faŋra×nzŌ), avec la collaboration de Jean-Marie Koboza et Marcel Diki-Kidiri, et Lexique français-sango-x(tm)×r(tm)× baŋkaŋrÁ faŋra×nzŌ)-sango, avec la collaboration de Jacqueline Vallet et Anne Behaghel. Paris, SELAF.
- BOUQUIAUX Luc, MC, THOMAS Jacqueline (1976). Enquête et description des langues à tradition orale. I. L'enquête de terrain et l'analyse grammaticale, SELAF.

- BRACONNIER Cassian, DERIVE M.-J. (1978). Petit dictionnaire dioula : dioula-français et français-dioula. I.L.A., Abidjan.
- COLLIGNON L., GLATIGNY M. (1978). Les dictionnaires - Initiation à la lexicographie, Cedic, Paris.
- CREISSEL Denis, JATTA Sidia, JOBARTEH Kalifa (1982). Lexique mandinka-français. Mandenkan. Bulletin semestriel d'études linguistiques mandé No 3. Paris.
- DELAFOSSE, Maurice (1929). La langue mandingue et ses dialectes (malinké, bambara, dioula). I introduction, grammaire, lexique français-mandingue. Paris. Librairie orientaliste Paul GEUTHNER.
- Département de linguistique de l'université de Ouagadougou (1986). Lexique thématique Jula-Français, Français-Jula.
- DUMESTRE, Gérard (1974). Lexique fondamental du dioula de Côte-d'Ivoire. I.L.A.
- DUMESTRE, Gérard (1981). Dictionnaire bambara-français.
- HALAOUI, Nazam (1987-1988). « Le bilinguisme dans la rédaction du lexique spécialisé », dans Bulletin du réseau des observatoires du français contemporain en Afrique noire, no 7. Didier-Erudition, pp. 189-202.
- HOUIS, Maurice (1970). Problèmes de lexicographie en bambara - Bull. Soc. De Ling. Paris.
- HOUIS, Maurice (1977). « Plan de description systématique des langues négro-africaines » dans Afrique et Langage no 7, pp. 29-31.
- KANE, Kassim Gausu (1995). Bamanakan da... (tm)gafe. Mother Tongue Editions, West Newbury, Massachusetts, USA.
- MEL'CUK IGOR A., CLAS André, POLGUERE Alain (1995). Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire, Editions Duculot, AUPELF-UREF.
- MOLIN, Paul Marie (1955). Dictionnaire Bambara-Français et Français-Bambara, Les presses des missionnaires, Issy-Les Moulineaux.
- PICAUVET, René (1998). Dictionnaire gulmancéma-français, Imprimerie Presses africaines. Ouaga.
- PROST, André (1950). La langue bisa. Grammaire et dictionnaire, Centre IFAN, Ouagadougou (Haute Volta).
- PROST André et LE BRIS Pierre (1981). Dictionnaire bobo-français précédé d'une introduction grammaticale et suivi d'un lexique français-bobo, éd. SELAF.
- REY, Alain (1982). Encyclopédies et dictionnaires, Paris, Presses Universitaires de Paris.
- REY, Alain (1965). « A propos de la définition lexicographique », dans Cahiers de lexicologie, 6 : pp.67-80.
- Sous-commission nationale du Gulmancéma (1994). Mi gulmancéma leni mi bonpienma tÂnaOa Dictionnaire bilingue gulmancéma français. sous la dir. de Ouoba Benoît Bendi. Imprimerie Nationale du Burkina.
- Sous-commission nationale du Moore (1997). Diction-

- naire orthographique du moore. Moor gom-biis no-t(r)ur gœlsg sebre. NIKIEMA Norbert, KINDA Jules. Ateliers de la SOGIF, Ouaga.
- TRAVELE. Moussa (1913). Petit dictionnaire français-bambara et bambara-français, Paris, Geuthner.
- VYDRINE, Valentin F. (1997). Manding-English Dictionary. St. Petersburg.

Mots clés : élaboration, dictionnaire bilingue, langue africaine, français, difficultés, solutions.

Key words : elaboration, bilingual dictionary, African language, French, difficulties, solutions.

Résumé : L'élaboration des dictionnaires bilingues langue africaine-français et français-langue-africaine pose dans chacune de ces deux parties des difficultés générales et spécifiques. Elles sont inhérentes aux faits tels que : l'état de description relativement peu avancé des langues africaines, le vide lexical, l'absence ou le dysfonctionnement des instances habilitées à statuer sur les néologies, l'absence ou la faiblesse de règles orthographiques, la nature bilingue du dictionnaire. La recherche des équivalents, la présence des tons, l'abondance des variantes lexicales et des lexies complexes dans la langue africaine et la richesse du français d'Afrique en des particularités lexicales sont source des difficultés les plus spécifiques auxquelles s'ajoutent des problèmes de recueil, de sélection, de traitement lexicographique et d'identification des usagers. Les solutions diffèrent selon les langues, les destinataires, les objectifs et les auteurs du dictionnaire. Elles sont, entre autres, le choix de la forme du dialecte central comme entrée principale, la création et l'auto validation des néologies, le traitement séparé des noms propres, l'intégration des particularités lexicales.

#### Abstract

Elaborating bilingual African language-French and French-African language dictionaries raises, in each of the two parts, some general and specific difficulties, which are inherent in such factors as: the budding nature of the description of African languages, lexical void, the absence or malfunctioning of the authorities in charge of ruling on neologisms, the absence or weakness of orthographic rules, and the bilingual nature of the dictionary. The search for equivalents, the presence of tones, the abundance of lexical variants and complex lexies in African language, and the abundance of lexical peculiarities in African french constitute the sources of the most specific difficulties. To these we must add the difficulties related to collecting, selecting and handling the lexicography as well as the identification of the users. The solutions to the different difficulties vary depending on the languages, the final users, the objectives, and the authors of the dictionary.

Among others, we have the choice of the form of the central dialect to serve as the main entry, the creation and self-validation of neologies, the separate handling of proper names, and the integration of lexical peculiarities.

**THE IMPACT OF LEARNERS' ATTITUDES ON  
SECOND OR FOREIGN LANGUAGE  
LEARNING**

**Motcho Prosper ATCHADE**  
**Université d'Abomey-Calavi**  
**BENIN.**

**INTRODUCTION**

Second language learners' attitudes are said to reflect their beliefs or opinions about the second language and culture, as well as their own culture. Some researchers believe that attitude and motivation are closely related. They claim that integrative and instrumental motivations reflect the basic attitude of the language culture. For example, an English-speaking American's positive attitude and desire to understand Hispanic Americans will lead to high integrative motivation to learn Spanish. The extent to which learners prefer their own language to the one they are learning is also an important attitudinal factor.

By integrative motivation, I mean the motivation which comes from the desire to acculturate and become part of the target language community while by instrumental motivation, I mean the motivation that comes from the rewards gained from knowing another language.

For this article, I define the term "attitude" as the set of beliefs that the learners hold towards the members of the target language group, the target language culture and in the case of classroom learning, towards their teachers and the learning they are given. In other words, attitude refers to the way of feeling, thinking or behaving of the learners. Besides, attitude in language learning can also be viewed as the way learners feel about learning a given language especially as this influences their learning ability. But what is the role of attitudes in second language learning?

I-. The role of attitudes in second language learning  
In second language learning, cognitive factors (factors that attempt to account for the mental processes that enable learners to work on input, and for the knowledge systems which construct and manifest in output) are not the only ones that matter. Affective factors are important too. Many years of research had led eminent researchers to the conclusion that affective factors can influence second language learning. Savignon (1973) has insisted that "the affective factor is the single most important